

Procès-verbal

Assemblée sectorielle bio du 8 novembre 2021

Version définitive

Thème : L'agroforesterie, une diversification intéressante et un moyen concret d'adaptation aux récents aléas climatiques

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « bio » du 8 novembre 2021 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Thomas Schmit – Muriel Huybrechts – Marie-Ange Mathieu
Date de publication	24/11/2021
Validé par	
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat Annexe III : Exposé de l'assemblée sectorielle Annexe IV : A la recherche de nouveaux clients ? et si les marchés publics étaient la solution (présentation de Justine Chanoine-Manger Demain) Annexe V : Eléments agroforestiers (présentation de Monsieur Olivier Baurly-ASBL AWAF) Annexe VI : La promotion de l'agriculture biologique wallonne (présentation de Monsieur Philippe Mattart-APAQ-W)



I. Introduction – ordre du jour

Préalablement à la réunion, Thomas Schmit demande à tout le monde de se lever : les producteurs à gauche et les non producteurs à droite (photo). En virtuel, main levée pour les producteurs qui sont présents.



Thomas Schmit interroge les participants afin de savoir quel est leur état d'esprit, s'ils viennent pour voir ce qu'ils se passent, un besoin de données techniques, voir ce qu'il se passe mais dans un mode passif ou envie de voir les collègues, échanger – répartition aux quatre coins de la pièce suivant les raisons de leur présence. Pour les participants en virtuel, il est également demandé qu'ils indiquent leur état d'esprit.

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du PV de la dernière assemblée sectorielle et point d'info sur les dossiers en cours.
- Point d'info sur les marchés publiques (Justine Chanoine – Manger Demain)
- L'agroforesterie, une diversification intéressante et un moyen concret d'adaptation aux récents aléas climatiques + moment d'échange
- La promotion du secteur bio en 2022 + moment d'échange
- Divers



II. Désignation d'un Président de séance

Charles-Albert DEGRADY, représentant du Collège des Producteurs pour le secteur bio, est désigné en tant que président de séance.

III. Validation du PV de l'assemblée sectorielle bio du 5 mai 2021

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 5 mai 2021 est disponible sur le site internet du Collège des Producteurs (PV-AS-BIO-5mai21_def.pdf (collegedesproducteurs.be)). Celui-ci est approuvé.

IV. Point d'information sur les dossiers en cours

Voir annexe III

- * **Les discussions PAC post-2020** : toujours en cours au niveau du Gouvernement pour l'élaboration du plan stratégique qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année.
- * **Nouveau règlement bio** : Interprétation et précision par le CCAB (comité de concertation de l'agriculture biologique) organisé par l'Administration et appuyé par le GT Législation coordonné par Muriel Huybrechts du Collège qui prépare le travail pour le CCAB. L'objectif de ces discussions est de traduire la réglementation européenne au niveau wallon.
- * **Les visites des producteurs** : Thomas Schmit va à la rencontre des agriculteurs (2000 en Wallonie pour le bio) ce qui occupe beaucoup de son temps.
- * **Sujets de polémique Cellule Info bio** : 4 thèmes retenus cette année – Thomas Schmit a bouclé le premier dossier sur les nouvelles techniques génomiques et a commencé un deuxième dossier sur les plastiques.
- * **Projet les Jardins d'à côté**: Thomas Schmit suit ce projet de coopérative maraîchère ultra local à Jambes et plus précisément le volet débouchés via collectivités locales.
- * **Table ronde semences** : organisation d'une table ronde autour de la question des semences d'épeautre, de la disponibilité des semences bios et du fonctionnement du système dérogatoire via le site organicXseeds pour le rendre plus utilisable par les producteurs et par les semenciers.



V. MARCHES PUBLICS

Orateur : Justine CHANOINE, juriste auprès de Manger Demain

Voir annexe IV

Contexte

La présentation consiste à défricher le terrain en matière de marchés publics et à donner des explications plus claires sur le sujet. Voir si ça peut être la solution pour trouver de nouveaux clients.

Bref résumé

Un marché public est un contrat à titre onéreux entre un pouvoir adjudicateur et un fournisseur. Dans les restaurations collectives, il y a deux types de marchés : marché public de fournitures (cantine où le personnel cuisine directement) qui est celui qui nous intéresse ici et marché public de services (la cantine délègue la fonction de repas à une société de catering).

En tant que producteurs, il y a des avantages à répondre à un marché public mais il y a aussi des freins. Quelles sont les solutions à apporter à ces derniers ?

Se faire connaître des cantines par :

- le site CLIC LOCAL permet de lister les producteurs par rapport à ce qu'ils vendent, par rapport à leurs spécificités (vente bio ou pas) et permet aux cantines de connaître les producteurs à proximité. Le site permet aussi aux producteurs de connaître les cantines qui se trouvent à proximité de chez eux ;
- la prospection ;

Pour faire connaître l'agriculture wallonne mais aussi les réalités des producteurs : le guide pour un marché public d'alimentation durable de Manger Demain qui est un outil officiel, validé par la direction des marchés publics de la RW. Des critères légaux y sont repris qui peuvent mettre en avant les producteurs par rapport à d'autres acteurs économiques.

Lourdeur administrative :

C'est le premier marché qui est le plus difficile (récolte fiches techniques, certifications, ...). Ensuite ce sera toujours la même chose. Il y a différents types marchés selon les quantités des cantines. Les cantines commencent à consulter de plus en plus les opérateurs économiques avant de rédiger leur marché pour que ça puisse coller à la réalité de terrain.

Proposer des actions de sensibilisation :

Si vous voulez proposer vos produits à une cantine scolaire du primaire ou secondaire, vous pouvez proposer des visites pédagogiques sur votre ferme. Cela permettra de vous différencier par rapport au reste des opérateurs économiques en Belgique et ça permet aux enfants d'en connaître un peu plus sur la vie à la ferme.



VI. QUESTIONS – REPONSES

1/ Je suis un peu dans un comité de suivi de Manger Demain. Je constate que les cantines se tournent directement vers les distributeurs. C'est un problème que vous remarquez. Si chacun va de son côté, comment vous pensez articuler ce système là pour éviter que les cantines n'achètent tout au même endroit ?

C'est un processus de changement. Les cantines sont très réfractaires au changement. Les marchés publics c'est très compliqué et ça prend du temps. C'est une transition qui est très longue et qui demande énormément d'efforts et de proactivité.

C'est un travail de sensibilisation qu'on fait en leur disant « ok, vous voulez avoir de la nourriture plus locale, plus durable dans les cantines mais ce n'est pas en un claquement de doigts ou en continuant à payer ces produits au ras des pâquerettes ». Au plus ils vont diversifier leurs producteurs au mieux ça va aller au plus ils réduisent leurs intermédiaires.

2/ Avez-vous des partages de ce qui s'est mis en place ?

Gaëlle VANINGELGEM, chargée de mission chez Manger Demain pour la Province de Namur, prend comme exemple le potage collation dans les cantines des écoles et c'est déjà un bon début. Cela permet d'introduire les producteurs locaux via le potage.

3/ C'est quoi un potage-collation ?

C'est la collation à 10 heures qui se transforme en potage. Les enfants ne doivent plus apporter de collation. Cela permet en plus de réduire le temps du repas à midi en intégrant le potage à 10 heures car les enfants n'ont pas toujours le temps de manger le potage à midi.

4/ Qui sont les personnes de contact qui gèrent ce genre de dossiers ? Si on doit prospecter vers qui doit-on aller ?

Ça peut être aussi bien l'économiste que parfois le gestionnaire de cantine que le directeur. On a des Communes aussi mais qui n'informent pas les cantines des écoles qu'ils ont signé le Green Deal. Sinon nous. Les chargés de mission peuvent faire le lien entre les producteurs et les cantines. Via le site Manger Demain, vous pourrez les trouver.



VII. L'AGROFORESTERIE

Orateur : Olivier BAUDRY, secrétaire de l'ASBL AWAFF, Association pour la promotion de l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles

Voir annexe V

Pour introduire le sujet de l'agroforesterie, Thomas Schmit demande à chacun de dessiner un arbre en 30 secondes puis demande aux participants s'ils ont dessiné des racines à leur arbre. L'objet de l'animation c'est de souligner que les racines sont importantes, essentielles même si on ne les voit pas. L'effet de planter un arbre n'est pas perceptible à notre échelle et pourtant il est important à une échelle plus vaste.



Contexte

La présentation consiste à faire le lien entre le climat et les arbres.

Bref résumé

Petite précision qu'en agroforesterie on n'est pas en zone forestière au plan de secteur mais en zone agricole. Le but est vraiment de produire des biens agricoles. Il y a différentes formes d'éléments agroforestiers : vergers pâturés, alignements d'arbres, réseaux de haies dans des prairies, des ripisylves. On choisit les éléments qui se prêtent bien aux différents milieux et contextes La définition simple de l'agroforesterie c'est une agriculture avec des arbres.

Traditionnellement, les arbres têtards en Famenne, dans le Hainaut, en Hesbaye sont des éléments qui existent ayant un intérêt de production historique (utilisation des branches en vannerie). Ils ont des fonctions écologiques intéressantes (repaires chauves-souris, rapaces, etc...) et le bois peut être intéressant pour la production de BRF pour la production de bois énergie.



Le verger pâturé a beaucoup d'intérêt. C'est une MAE assez intéressante quand les vergers sont pâturés avec des anciennes variétés. C'est une belle association historique entre un élément de milieu et la valorisation de la prairie avec production de fruits qui est source de revenus complémentaires.

Il y a actuellement une réelle augmentation de plantation de fruitiers haute tiges ce qui engendre une pénurie de plants sur le marché.

Positif de façon générale mais beaucoup de particuliers plantent n'importe comment alors que les plants sur le long terme seraient plus valorisés chez les agriculteurs. Il y a des particuliers qui plantent trop, mal ce qui engendre un gaspillage. Idem pour les haies où les particuliers plantent tous les 20-25 cm alors qu'on pourrait planter tous les 70 cm. On gagnerait 2/3 de plants de haie qui pourraient être valorisés autre part.

Par rapport à 1950, il reste entre 3 et 5 % de vieux vergers pâturés en Wallonie. 95 % ont été arrachés et remplacés par des vergers pommes/poires, basses tiges/moyennes tiges en alignement. Dans les vergers il devrait y avoir 10-15 % de jeunes arbres pour assurer une rotation.

Si vous avez un hectare de bois au milieu d'une terre agricole, est-ce que c'est la même chose que si on a trois kilomètres d'arbres qui sont en alignement au niveau du fonctionnement de la parcelle ? Le fonctionnement sera meilleur où les arbres sont en alignement car plus de surface de contact. Plus intéressant sur l'aspect écologique.

Concernant les racines de l'arbre agroforestier, si vous plantez un peuplier en bord de parcelle, elles vont rester en surface. Il est intéressant de les sectionner dans les premières années de croissance, après 2-3 ans par le passage d'une charrue ou à la bêche les racines superficielles et là ce sont les racines profondes qui prennent le dessus et s'étendent sous les cultures. Si vous avez 100 kg de feuilles qui tombent vous avez 100 kg de racines qui se désagrègent dans le sol. Les racines fines se décomposent.

Au niveau du stockage de carbone, l'arbre est une pompe à CO₂ et aujourd'hui il y a des industriels qui s'amuse à développer des techniques avec de l'énergie fossile finalement pour pomper du CO₂ et le bloquer ou le transformer. C'est assez heurtant car de manière naturelle un arbre ou une plante est capable de le faire par le processus de photosynthèse. On est en train d'imaginer un autre processus industriel pour faire la photosynthèse qui existe. On peut stocker 1 à 4 tonnes de carbone par hectare par année.

Au niveau de la vitesse de croissance d'un arbre agroforestier, elle est 2 à 3 x plus rapide qu'un arbre forestier. Un merisier en agroforesterie fait entre 7 et 8 cm d'accroissement en circonférence chaque année. En forêt on est entre 2 et 3. Un chêne en agroforesterie peut pousser de 5 cm par an en circonférence et en forêt 1,5 à 2.

Au niveau de l'ombrage, est-ce que l'ombre est un défaut ou pas ? cela dépend de l'orientation des arbres. La question du brise vent est importante aussi. Impact clair au niveau climatique sur l'assèchement des parcelles et aussi sur les phénomènes de verses comme il a plus bu beaucoup cette année-ci. La haie va avoir un impact jusqu'à 10 x sa hauteur. Si hauteur de 4 mètres, protection jusque 40 x.

L'effet des températures dans la parcelle agroforestière ou pas dans un verger : on peut atténuer l'effet des canicules grâce à la plantation d'arbres. Le soir, les arbres restituent une partie de la chaleur (vont tamponner la zone). Au niveau de l'azote, une étude a démontré qu'avec des peupliers de 7 ans qui étaient plantés dans la parcelle agroforestière, on réduit de 80 % la quantité de nitrates.



Niveau écologie (fonctionnement), l'arbre apporte de la complémentarité. Il va faciliter le fait que les cultures vont fonctionner en évitant les effets de compétition. On a souvent considéré que l'arbre c'était de la compétition par rapport aux cultures.

Comment éviter ces effets de compétition ? La compétition se régule dans le temps, il faut aussi veiller à entretenir les haies. Au final une exploitation de 100 ha en agroforesterie produira autant de biomasse qu'une exploitation séparant 100 ha 'agriculture' et 40 ha 'bois'.

Fourrages ligneux - dans quelle mesure ils peuvent compléter l'aspect fourrager ? expérience à Strée au centre d'études agronomiques sur des peupliers qu'on avait dû couper car devenus trop hauts. Rejets de 2,50-3 mètres de hauteur 3-4 mois après. Été 2018 super sec donc plus assez d'herbe. Ouverture de clôture et les vaches n'ont pas mangé l'herbe mais bien les rejets des peupliers. On coupe les rejets et on les incorpore dans la ration. Expérience en cours pour voir si c'est mieux dans le champ ou dans la ration.

En conclusion, l'agroforesterie c'est un moyen de rapprocher agriculture-forêt mais c'est aussi, et en bio c'est vraiment important, de pouvoir mettre un élément pérenne dans une parcelle agricole. L'agriculture chaque année change et c'est vrai qu'il y a des éléments de transition qui sont là mais le fait de planter un arbre ou une haie qui va rester année après année c'est un point d'accroche pour les auxiliaires notamment, pour le carbone, c'est un élément qui va passer de culture en culture et c'est l'élément pérenne qui est vraiment le plus essentiel. On rajoute un élément complémentaire à l'agriculture qui est l'arbre et c'est un élément qui va vraiment changer la manière dont l'agrosystème va fonctionner.



VIII. QUESTIONS – REPONSES

1/ Monsieur Stany DE WOUTERS explique avoir déjà observé le long des bois, là où il y a de grands arbres, qu'en années de sécheresse, les cultures annuelles qui sont en lisière souffrent beaucoup plus de la sécheresse que le milieu de la parcelle. À défaut de pluie, l'eau doit pouvoir monter par capillarité et c'est l'arbre par les racines qui prend toute l'eau au détriment de la culture en place. Ça c'est quand même un inconvénient ?

Monsieur BAUDRY répond : est-ce qu'en bordure d'un bois ce sont des arbres agroforestiers ? La réponse est non. Ce sont des bois forestiers. Ce sont des arbres qui ont 50, 60, 70 ans. Les arbres que j'ai montré sur la photo avant sont destinés à 30 ans ou 40 ans maximum puis on les coupe parce qu'ils deviennent trop importants. Et on parlera de l'équilibre qui doit y avoir entre les arbres ou la haie et les cultures ou l'élevage. Il doit y avoir un équilibre et les deux doivent être en interaction quasiment positive. Si à un moment donné il y a un des deux qui prend le pli et qui devient trop important, comme des arbres en bordure de voiries, si on prend la route entre la sortie Thorembais et même Jodoigne, il y a de grands noyers noirs qui sont très beaux. En fait ils sont tellement énormes que les cultures qui sont à côté il n'y a rien qui pousse mais c'est parce que ce sont des vieux arbres. A un moment donné, il faut trouver l'équilibre et si l'équilibre n'est pas atteint, on coupe ces arbres et on repart sur autre chose.

2/ Monsieur Stany DE WOUTERS demande s'il faut planter des arbres uniquement qui produisent des fruits mais pas du bois ?

On sait produire du chêne agroforestier en 40 ans je suis certain qu'on sait le faire. On a les chiffres qui arrivent.

3/ Une personne demande si quand on plante en forêt on devrait planter moins serré pour assurer une croissance plus soutenue de l'arbre ?

Monsieur BAUDRY répond que ce n'est pas la même chose. En forêt, les sols forestiers sont quand même beaucoup moins fertiles qu'en agriculture.

C'est pour cela qu'on n'a pas déboisé à cet endroit-là car le sol n'était pas bon, il y avait trop de pierres ou de plantes. L'objectif en forêt c'est de faire des arbres plus hauts, des troncs plus hauts avec un défilement moindre. C'est-à-dire des arbres cylindriques. Un arbre qui pousse en plaine découverte il est comme un cône et le rendement en sciage n'est pas le même. On ne produit pas la même qualité. En forêt ce n'est quasiment que de la production de bois. Un agriculteur doit réfléchir sur l'ensemble de l'équilibre de son système de production (au carbone, à l'ombre, à la biodiversité, aux auxiliaires de cultures, au paysage, à plein de choses).

Par exemple, je ne sais pas si vous connaissez Claude Henricot à Corbais. L'agriculteur à côté arrêta son exploitation et on lui a proposé de reprendre les terres uniquement parce que le projet de planter des arbres et des haies convenait bien à l'agriculteur qui cédait les terres. Le fait qu'il ait planté à un moment donné une parcelle ça lui donne un avantage sur 20 hectares ce qui est colossal dans la région. Voilà une conséquence de l'agroforesterie en terme patrimonial. L'image est là.

4/ Monsieur Stany DE WOUTERS pose une question sur le bail à ferme. Un fermier qui n'est pas propriétaire, il pourrait faire de l'agroforesterie moyennant l'accord du propriétaire, dans un engagement qui dépasse l'avis du propriétaire ?



Monsieur BAUDRY répond oui. Il peut faire une convention. C'est plus facile dans ce sens là que dans l'autre sens où c'est le propriétaire qui plante parce qu'il y a la liberté de culture qui est inscrite dans le bail à ferme et donc que cet agriculteur estime que les plantations vont contre sa liberté de culture, il pourrait faire couper les arbres et ce serait encore légal. Quand c'est l'agriculteur qui plante c'est moins problématique. Il suffit de conventionner les deux. Une annexe qui est jointe au bail à ferme.

5/ Monsieur DE WOUTERS : au vu des résultats, ça donne une plus-value à la ferme mais faut-il encore le prouver.

Monsieur BAUDRY : on sait le prouver. Chez Claude Henricot, il y a eu de grosses inondations à Mont-Saint-Guibert. On est venu deux jours après les inondations. On a fait le tour de la parcelle avec Claude et son fils. Les haies ont 4 ans et on voyait que côté amont de la haie, on avait une accumulation de terres de 15 cm et à chaque pied. On a 5 haies qui sont perpendiculaires aux courbes de niveau. On a retenu de la terre. Ça c'est une valeur aussi. Je ne sais pas si vous connaissez combien de millimètres s'en vont d'une terre agricole en moyenne en Belgique. On est entre 2-3 millimètres (2-3 tonnes par hectare). À certains endroits c'est 8 tonnes donc 8 millimètres qui s'en vont chaque année.

Au niveau stabilité des sols ça aide. Même pour les coulées de boue. Quand je vois le prix qu'ils payent pour mettre des fascines (un dispositif pour retenir les boues. Pas forcément les bloquer mais les filtrer. Des ballots de paille ou parfois on met des bois ou des fagots qui sont tressés). Une fascine ça coute 5 x plus cher qu'une haie et trois ans après elle est foutue.

6/ Une personne pose une question au niveau des drains. Si on est dans une zone où il y a des drains qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur BAUDRY répond que soit on sait où sont les drains et si on ne sait pas on essaye de savoir où ils sont et si on ne sait pas savoir où ils sont on ne plante pas. Ou alors en périphérie. Cela dépend aussi de la profondeur. S'ils sont à 1 mètre de profondeur à priori il n'y a pas trop de risque d'aller boucher les drains. S'ils sont à 50-60, là il y a un risque d'aller boucher. Dans ces zones-là on conseille de ne pas planter ou alors accepter qu'un jour ils se bouchent. C'est quand même très risqué de mettre en l'air son système de drainage.



IX. LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE WALLONNE

Orateur : Philippe MATTART, Directeur général de l'APAQ-W

Voir annexe VI

Contexte

La présentation consiste à faire le bilan 2021 ainsi qu'à énumérer les perspectives 2022 de la promotion de l'agriculture biologique wallonne.

Bref résumé

Monsieur MATTART rappelle que l'APAQ-W est totalement impliquée dans le plan bio 2030 avec différents partenaires (DGRNE, APAQ-W, CRA-W).

En 2021, la thématique abordée est « la confiance ». Mise en évidence que les produits bio répondaient à des exigences, à des contraintes, à du contrôle, à des vérifications et à une labellisation + une campagne sur les pommes de terre bio a été menée à l'automne. Ce sont des campagnes qui suscitent de l'intérêt des médias.

Au-delà de la campagne, en 2021 un projet a été déposé avec l'agence française bio. Le projet déposé a obtenu une cote de 80 %. Malheureusement, avec une cote de 80 %, le cofinancement n'a pas été obtenu pour la campagne bio déposée avec l'agence française bio simplement parce qu'au-delà du pourcentage, le nombre de projets qui sont déposés par thématiques influencent le classement. Nous ne sommes pas suffisamment loin dans le classement et sommes donc sur une liste d'attente. Il reste toujours une possibilité d'obtenir ce cofinancement pour 2022 et pour les trois années qui viennent mais pour le moment, la probabilité n'est pas en notre faveur.

La cote minimum pour obtenir un cofinancement européen est de 62 %. Nous sommes très largement au-delà et malheureusement, malgré cela, nous n'avons pas pu l'obtenir.

Quelles sont les perspectives pour 2022 et quels sont les liens entre ces perspectives et le plan bio 2030 ?

Un axe extrêmement important est celui de l'observatoire de la consommation alimentaire qui a été lancé en 2020. Budget additionnel a été octroyé par le Ministre de l'Agriculture.

À partir de 2022, sur base des fiches liées au plan de relance de la Wallonie, l'APAQ-W fera l'acquisition de données de consommation en ce compris pour le secteur bio. Une partie du travail qui était mené par la structure d'encadrement Biowallonie sera mené par l'APAQ-W dans son rôle d'observatoire de la consommation alimentaire. C'est un élément important pour le secteur car on se rend compte qu'actuellement, l'objectif d'arriver à 30 % des superficies à l'horizon 2030 est ambitieux, c'est un objectif qui suppose une augmentation de la demande des produits bios mais paradoxalement, aujourd'hui, dans certains secteurs, il y a un taux d'autosuffisance pour le secteur bio qui est extrêmement faible. En clair, ce que l'on trouve dans un certain nombre de points de vente que ce soit la grande distribution ou des magasins spécialisés notamment en produits frais sont des produits qui ne viennent pas de Wallonie.

Le fait d'avoir un observatoire de la consommation qui conjugue son travail avec l'observatoire des filières du Collège des Producteurs et le travail mené par Biowallonie est évidemment extrêmement important.



Actuellement, le budget qui est inscrit au plan stratégique opérationnel de l'APAQ-W est de 320.000 €. Ce n'est pas le montant qui est repris dans la trajectoire budgétaire du Plan Bio 2030 puisque la trajectoire prévoit un montant en 2021 de 521.000 € et de plus de 600.000 € en 2022.

C'est un budget qui, aujourd'hui, n'est pas disponible. Un budget se vote annuellement. L'APAQ-W a fait le travail de solliciter les budgets pour 2022 et de demander le budget prévu dans la trajectoire et les budgets devant s'approuver annuellement, il n'y a, à ce stade, pas de budget additionnel pour compléter l'enveloppe annuelle de 320.000 €.

Ce budget sera demandé à nouveau au Gouvernement, à l'ajustement 2022 et à l'initiale 2023.

En tant que gestionnaires d'administration, on n'a pas d'autre choix que de faire rentrer dans l'enveloppe certaine, c'est-à-dire 320.000 €, l'ensemble des actions indépendamment des moyens qui pourraient nous être accordés soit à l'ajustement, soit à l'initiale 2023.



X. QUESTIONS – REPONSES

1/ Une personne dit que c'est décevant d'avoir travaillé pendant 2 ans sur le plan de développement pour arriver à 30 % en 2030, qu'on nous alloue un budget et qu'on nous le rabote de moitié. C'est quand même un peu dommage.

Philippe MATTART explique qu'une trajectoire budgétaire n'est jamais un engagement. Une trajectoire budgétaire ce n'est jamais une obligation. Le budget se vote annuellement. Le plan stratégique qui a été construit pour atteindre les objectifs de la DPR à l'horizon 2030, les 30 % de superficie, il a donné lieu à l'élaboration d'une trajectoire. Cette trajectoire elle dit que pour atteindre ces objectifs il y a un certain nombre de partenaires et un certain nombre d'actions et ces actions sont budgétisées à autant et on les budgétise de manière pluriannuelle c'est-à-dire jusqu'en 2025-2026 mais encore une fois chaque année que ce soit pour l'APAQ-W, que ce soit pour n'importe quelle administration, il y a un vote et le budget il est voté annuellement.

En droit budgétaire, il y a un principe fondamental qui est le principe d'annualité.

Je sais que c'est décevant quand on a une trajectoire mais c'est comme ça.

On ne peut pas dire qu'on rabote le budget de moitié parce que le budget tant qu'il n'est pas voté, il n'existe pas. Donc nous on sait qu'il y a une trajectoire et on nous a dit pour mener l'ensemble des actions il y a un montant annuel à prévoir. Et bien nous on a demandé ce budget mais il y a non seulement un Ministre de l'Agriculture mais il y a aussi un Ministre du Budget et il y a tout un Gouvernement et c'est à l'ensemble du Gouvernement à accorder ce qu'on appelle le préciput c'est-à-dire la réservation budgétaire qui est demandée.

Il est dommage que ça n'a pas été compris comme ça mais la trajectoire, à ce stade, elle doit être considérée comme indicative. Nous on joue le jeu, on la demande mais si les budgets ne sont pas disponibles, ils ne sont pas disponibles. Le budget il dépend non seulement des disponibilités mais il dépend également de tout ce qui doit être financé d'année en année.

Personne ne pouvait prévoir début 2020 qu'il allait y avoir une crise sanitaire de cette ampleur. Cette crise sanitaire, il faut la payer. Personne ne pouvait prévoir qu'en août 2021 il allait y avoir des inondations dont il allait falloir payer l'addition également. Et aujourd'hui je pense que les arbitrages qui ont lieu au niveau du Gouvernement ils tiennent compte de ces besoins additionnels dans différents domaines liés à d'autres priorités.

A ce stade, je peux comprendre que c'est décevant pour vous et c'est décevant pour nous aussi bien évidemment mais je pense qu'il faut jouer le jeu de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe disponible pour l'instant est celle-là. Peut-être que ça changera à l'ajustement 2022 on n'en sait rien puisque chaque année on vote un budget et chaque année on fait des ajustements budgétaires. C'est à l'ensemble du Gouvernement qu'il appartiendra de décider quelles sont les affectations en fonction des différents besoins.

2/ Une personne demande à Monsieur MATTART s'il a fait des mouvements de jeunesse.

Celui-ci répond que non.



Cette personne explique ce qu'est le jeu du tir à la corde. Vous avez deux équipes et au milieu vous avez un fagion et les gamins à droite à gauche tirent chacun du mieux qu'ils peuvent et le fagion, le curseur qui représente le bio bascule et se décale plus ou moins vers la droite. Il y a un truc pour faire basculer les choses dans un autre sens et arriver au 30 % bio c'est soit de renforcer l'équipe de droite soit de faire passer un gars de l'autre équipe.

Que pensez-vous de ça ? est-ce qu'il n'y a pas moyen de travailler autrement ? si on n'a pas plus de budget, de transférer les budgets qui sont alloués ailleurs vers le bio. Parce qu'en définitive, le gars qui va se lever le matin et qui va vouloir manger quelque chose son premier choix c'est de manger du pain. Vous voyez où je veux en venir ?

Monsieur MATTART : oui je vois parfaitement où vous voulez en venir.

Il ne faut pas oublier que le budget actuel qui est consacré au bio est un budget que nous avons déplacé et que nous avons affecté au bio. Encore une fois tout ça c'était en 2014. Depuis lors, le budget n'a pas pu évoluer davantage mais ce que nous avons fait cette année-ci on a quand même glissé des ressources humaines et du temps de travail qu'on a glissé dans le secteur bio.

Le fait de déplacer un temps plein ou un quasi temps plein vers le secteur bio supplémentaire est un effort de réorganisation. Le fait de créer une équipe projet et de demander à deux membres du personnel d'encadrement et moi qui ai aussi augmenté cette implication. La directrice opérationnelle et la responsable stratégique aussi. Il y a du temps de travail qui est affecté davantage au secteur bio par rapport à ce qui se faisait en 2016 même 2017 et 2018. Ce glissement vertueux que vous souhaiteriez en terme budgétaire on l'a déjà fait en matière de RH.

Budgétairement aujourd'hui je pense qu'il y a d'abord des actions transversales qui mobilisent du budget. Il ne faut pas oublier que l'APAQ-W en 2019 avait un budget opérationnel de 5.400.000 €. Aujourd'hui, le budget opérationnel de l'APAQ-W est d'à peine 4.500.000 €.

Pourquoi ? parce que chaque année, les réserves de l'APAQ-W comme n'importe quelle administration qui a un niveau d'autonomie ont des surplus non consommés d'année en année. Les surplus de l'APAQ-W en 2015 étaient de 10 millions. Les surplus de l'APAQ-W en 2021 sont d'un million et demi. En clair, nous avons financé toute une série de choses.

De 2014-2015 à maintenant on a financé différentes actions notamment la prise en charge du secteur bio grâce à un prélèvement annuel dans les réserves. Aujourd'hui ce n'est clairement plus possible. Avec une réserve d'un million et demi on ne peut pas planifier d'année en année un surplus de 700.000 €. Clairement, le budget opérationnel de l'APAQ-W il est 700.000 € inférieur à ce qu'il était en 2019. L'effort que nous faisons, il est réel. L'effort de maintenir à enveloppe constante en faveur du bio.

A ce stade, on ne peut pas faire plus.

Pour arriver un ajustement, il y a un travail à faire sur l'offre et sur la demande et pouvoir dire au consommateur quand vous consommez bio vous consommez local.

3/ Daniel Collienne pose les questions suivantes :



- au sein du Conseil d'Administration quelle est l'importance que prennent les administrateurs de l'APAQ-W dans les décisions de répartition budgétaire ? A mon avis, le secteur bio n'est pas assez représenté.
- le Code Wallon de l'Agriculture prévoyait que les assemblées sectorielles en général et la bio en particulier au printemps prend connaissance de la campagne qui a été effectuée l'année précédente et que l'assemblée sectorielle d'automne donc celle-ci valide le plan pour la campagne suivante. Or, aujourd'hui il y a encore beaucoup d'incertitudes puisque le profil d'action pour le secteur bio n'est pas établi. Est-ce qu'on confie aux représentants du Collège la validation du programme ou est-ce qu'on envisage de refaire une assemblée sectorielle ?
- Dans les partenaires on a cité l'AWEX mais est-ce qu'il faut vraiment mettre un budget à l'exportation par rapport au secteur bio wallon ? Personnellement je ne crois pas.
- Pour les cotisations du secteur bio à l'APAQ-W, j'espère qu'on ne nous mettra pas devant le fait accompli mais qu'on aura encore une action démocratique où on nous laissera le choix. Quel est l'agenda par rapport à ce sujet donc les cotisations du secteur bio ?

Réponses de Monsieur MATTART :

En ce qui concerne l'implication du secteur bio au sein du Conseil d'Administration, le Conseil est totalement respectueux de l'enveloppe interne du bio. Le plan opérationnel de l'APAQ-W est effectivement adopté en Conseil d'Administration. Ce sont les masses, l'ensemble des actions du plan opérationnel. En aucun cas il n'y a d'ingérence des agriculteurs non bio dans la répartition de l'enveloppe du secteur bio. La gouvernance est totalement sécurisée en faveur du secteur bio et est même un peu plus sophistiquée pour le secteur bio que pour les autres secteurs.

D'ailleurs, il y aura d'autres réunions et d'autres moments de décision pour permettre la répartition de cette enveloppe 2022.

Le Collège des Producteurs a établi le calendrier des assemblées sectorielles en ce compris l'assemblée générale du Collège lors de laquelle il y aura une première validation du plan opérationnel. Suite à cette assemblée, il y aura un avis du Collège des Producteurs et qui donnera lieu à des corrections par l'APAQ-W.

Je ne sais pas comment je pourrais dire autrement que le secteur conventionnel ne décide pas pour le bio.

L'AWEX est un sujet qui fâche. Il y a au sein du secteur bio probablement des producteurs qui sont potentiellement intéressés par l'exportation. Je pense qu'il n'appartient à personne, ni à l'APAQ-W ni au Collège ni à d'autres instances d'interdire aux producteurs qu'ils soient conventionnels ou bio d'exporter lorsque leur production s'y prête.

En tout cas, on importe des produits français, on importe des produits d'autres pays. Je n'ai pas à m'exprimer philosophiquement sur la question de l'exportation pour le secteur bio. Je pense qu'il appartient aussi aux producteurs de dire si oui ou non le fait d'exporter est pertinent ou pas.

A ce stade, sauf opposition du Collège dans ce cadre et de l'ensemble des producteurs, l'AWEX, et c'est prévu dans le Code Wallon de l'Agriculture, est un partenaire et le travail de l'APAQ-W à l'exportation est également prévu par ce Code.



Pour la question des cotisations, les cotisations sont perçues de manière générale par l'APAQ-W et la Cour des Comptes, organe d'avis du Parlement, nous a fait remarquer que l'APAQ-W n'était pas censée financer la promotion du bio sans qu'il y ait un régime de cotisations spécifique. Pour la Cour des Comptes, un régime de cotisations spécifique serait nécessaire.

Le VLAM le pratique déjà avec son agriculture. Nous ne le pratiquons pas et nous avons posé la question au secteur. Nous avons agi démocratiquement puisque nous avons organisé des groupes de travail au sein desquels la question des cotisations pour le secteur bio a été abordée. Nous avons non seulement consulté les producteurs notamment via le Collège, via les organisations agricoles, la FUGEA, l'UNAB,... et nous avons également consulté la grande distribution. Nous sommes ouverts à toutes les possibilités de mettre à contribution d'autres partenaires dans le cadre des cotisations à ceci près que nous souhaitons respecter la loi ce qui est normal pour une Administration. Il n'est pas possible d'aller chercher de l'argent à Bruxelles sauf accord de coopération entre les régions.

Les cotisations ce sont des régimes règlementaires qui doivent être portés par le Gouvernement et le Ministre de tutelle et il y a également des consultations qui dans ce cadre-là sont prévues. Donc il y aura à nouveau des consultations.



XI. POINTS DIVERS

Daniel Collienne remercie la SOCOPRO d'avoir mis à disposition du Collège des Producteurs les moyens techniques pour pouvoir suivre les assemblées à distance. Il souhaite aborder une mission qui est confiée à plusieurs associations, dont le Collège fait partie, c'est-à-dire une enquête par rapport aux relations que nous avons avec l'ASFCA. Cette enquête en ligne est à remplir par les producteurs qui souhaitent témoigner de situations problématiques en lien avec le travail de l'AFSCA. Plus d'infos sur : <https://www.collectif5c.be/projets>

XII. TEMOIGNAGE DE GUIREC DE WOUTERS DE LA FERME DE GRANGE DE ANHEE SUR LE LABEL PRIX JUSTE

La Ferme de Grange a le label prix juste producteur pour les farines et les sapins de Noël. Ce label permet de négocier de façon très claire. Il faut beaucoup calculer c'est important et répartir la valeur du prix final, montrer de façon transparente comment le prix est calculé. Beaucoup plus facile, on ne discute pas, on est transparent.

Le plus gros apport c'est la négociation. C'est beaucoup plus facile.

XIII. VISITE DE LA FERME DE GRANGE

L'assemblée se termine et les discussions se poursuivent autour d'un lunch. L'après-midi sera consacrée à la visite de la ferme de Grange : une ferme bio et agroécologique aux activités multiples : productions de céréales et de farine, miel, sapins de Noël, bière, accueil à la ferme, et caractérisée par une gestion des sols en agriculture régénérative (agriculture de conservation). Nous les remercions chaleureusement pour leur accueil et leur disponibilité lors de cette journée.



Annexe I : Liste des présences

Producteurs (p= présentiel ; v= virtuel)

NOM	Prénom
COLLIENNE (v)	Daniel (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE GRADY (p)	Charles (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DELAMINNE (p)	Françoise
DELCORPS (v)	Fabienne
DELWART (p)	Joseph
GREVISSE (v)	André (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
HOSTIE (v)	Yannick
HOUTAIN (p)	Pierre
JACQUES (p)	Dominique
LISART (p)	Robert
MATTEZ (v)	Philippe
MELIN (v)	Cédric
REMY (p)	Marc
ROLAND (v)	Cartrysse
SAMSON (p)	Manu
SCHAEFER (v)	Paul
TARGE (p)	Yolin
DE WOUTERS (p)	Stany
DE WOUTERS (p)	Guirec



Organismes (p= présentiel ; v= virtuel)

Nom	Prénom	Organisme
BAURAIND (v)	Catherine	Collège des Producteurs
DELFOSSÉ (p)	Camille	SPW-DAE
DOCKX (v)	Adrien	SPW
ERNOULD (v)	Didier	UAP
GROGNA (v)	Philippe	Biowallonie
HAULT (v)	Olivier	Level IT
HOUSEN (v)	Claire	APAQ-W
MATTART (p)	Philippe	APAQ-W
PONCIN (v)	Marie	Collège des Producteurs
VANDERSTEEN (v)	Joelle	CRAW
VANDERWYNCKEL (p)	Carl	Biowallonie
VANINGELGEM (p)	Gaelle	Manger Demain
VEIDERS (v)	Helmuth	Bauernbund
WARNIER (v)	Olivier	CEF
BAUDRY (p)	Olivier	AWAF
GRIFNEE (p)	Alain	Collège des Producteurs
CHANOINE (p)	Justine	Manger Demain
LEGRAND (p)	Quentin	Collège des Producteurs
DUFRANNE (p)	Delphine	APAQ-W
(v)	Elisabeth	



Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat

De Daniel Collienne producteur : Engagé

De Muriel Huybrechts SoCoPro CdM Législation bio : à l'écoute

De Fabienne Delcorps : A l'écoute et engagée

De yannick : à l'écoute et technique

De Muriel Huybrechts SoCoPro CdM Législation bio : 4 farine et sapins certifiés Prix juste

De Daniel Collienne producteur : 1 rien de mieux que des (in)formations sur la terrain

De Fabienne Delcorps : 1 - Formations - rencontres - échanges et partages d'expérimentations et aussi la 5 - prix juste pour les producteur/trice.s

De Olivier Hault (Level IT) : Merci, c'est très intéressant,

De Claire Housen- APAQ-W : Quand on parle d'exportation pour le bio, on ne parle pas nécessairement d'exportation hors Europe, c'est aussi l'export vers pays-régions limitrophes

De Daniel Collienne producteur : CO2 et NH3 en bio

De Joëlle Vandersteen : Merci bonne journée



Annexe III : Exposé de l'assemblée sectorielle



15eme assemblée
sectorielle Bio.pdf

Annexe IV : A la recherche de nouveaux clients ? et si les marchés publics étaient la solution (présentation de Justine Chanoine-Manger Demain)



PPT_AS
Bio_08112021_JC.pdf

Annexe V : Eléments agroforestiers (présentation de Monsieur Olivier Baudry - ASBL AWAFF)



Collège des
producteurs 8 noveml

Annexe VI : La promotion de l'agriculture biologique wallonne (présentation de Monsieur Philippe Mattart - APAQ-W)



AS BIO novembre
2021_VF.pdf